

LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS ENGAGÉE DANS LA REVITALISATION DE SON NOYAU VILLAGEOIS

Notre-Dame-du-Laus, le jeudi 10 juin 2021 – **La Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a présenté son plan d'aménagement et de développement du secteur villageois ainsi que l'avancement du projet de requalification de l'église lors d'une présentation publique tenue le 9 juin dernier. Ces deux projets s'inscrivent dans une volonté marquée de la municipalité de lancer une démarche de revitalisation de son noyau villageois.**

Plus de 65 personnes ont assisté à la présentation publique virtuelle animée par M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus. Cette participation record démontre le fort sentiment d'appartenance de la population pour le village et l'importance qu'elle accorde à son développement. Ces deux projets majeurs pour la communauté ont été présentés par les experts qui ont accompagné la Municipalité dans ces dossiers, suite à quoi les participants étaient invités à poser des questions.

Plan d'aménagement et de développement du noyau villageois

La présentation de l'Enclume, coopérative de travail spécialisée en aménagement du territoire, a porté sur les propositions quant aux outils règlementaires à mettre en place et aux interventions physiques à réaliser dans le périmètre urbain pour assurer une revitalisation du noyau villageois. Les recommandations sont divisées en trois secteurs principaux : le pôle récréotouristique, la rue principale et le pôle institutionnel. Les objectifs des interventions proposées sont notamment de rendre le village plus attrayant et de favoriser la vitalité économique, la mise en valeur du patrimoine, de l'environnement et de la rivière du Lièvre tout en assurant la sécurité pour les déplacements de tous les usagers de la route.

Pour le secteur des loisirs, une bonification de l'offre d'activités extérieures est prévue, notamment avec l'aménagement d'un parc intergénérationnel, d'une aire de repos culturelle, la structuration du stationnement, incluant des bornes de recharges électriques, ainsi que la mise en valeur du milieu humide présent sur le terrain. Pour le secteur de la rue principale, les interventions proposées sont surtout d'ordre règlementaire, de manière à assurer un bon état des bâtiments ainsi qu'une harmonisation visuelle du cadre bâti. Le parc McCabe serait par ailleurs aménagé pour en faire un espace public riverain attrayant. Finalement, le pôle institutionnel, composé principalement de l'église, du bureau municipal, de l'école primaire, de la salle communautaire et du stationnement en face du bureau municipal, sera mis en valeur pour sa richesse patrimoniale et sa localisation de choix. La réorganisation des stationnements est proposée ainsi qu'un verdissement du secteur en plus d'une relocalisation de la caserne de pompier et du garage municipal. Finalement, le développement d'un sentier de mobilité active sur l'ensemble du périmètre urbain est envisagé pour encourager les saines habitudes de vie dans un cadre sécuritaire.

Alors que certaines actions sont déjà débutées, comme la phase 1 du parc intergénérationnel, d'autres demanderont une planification et une recherche de financement extérieur avant d'aller de l'avant. La priorisation et la réalisation des projets seront faites selon l'importance du dossier, la simplicité de réalisation et la disponibilité des ressources humaines et financières.

« Au nom du conseil municipal, je tiens à remercier tous les participants qui ont assisté à la présentation. Les nombreux commentaires positifs reçus démontrent que nous avons réussi à bien intégrer les besoins de la

population dans nos orientations de développement. Depuis plusieurs années, les citoyens et les villégiateurs de tous âges ainsi que les commerçants nous ont en effet fait part de leur préoccupations, commentaires et idées à l'occasion de nombreuses rencontres formelles et informelles. Le plan d'aménagement a été réalisé grâce à ces partages et nous guidera dans nos interventions pour qu'elles soient cohérentes entre elles et qu'elles continuent à répondre aux besoins de la population tout en s'inspirant des meilleures pratiques en termes de développement durable », explique Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus.

Projet de requalification de l'église

Après un mot d'ouverture de l'abbé Marc Richer, le projet de requalification de l'église a été présenté par la firme d'architecture spécialisée dans le patrimoine, Marie-Josée Deschênes Architecte. Son mandat était de peaufiner le concept de transformation de l'église développé à partir des commentaires recueillis lors des consultations publiques tenues en février 2020.

« L'objectif du projet est d'assurer la mise en valeur et la préservation à long terme de ce bâtiment patrimonial, qui deviendra un élément central de la revitalisation de notre noyau villageois. Un principe qui a guidé toutes les réflexions est d'intervenir au minimum sur les propriétés architecturales de l'église, très bien conservées, et de développer un projet central et mobilisateur destiné au plus grand nombre d'utilisateurs », explique François Monière, conseiller municipal responsable du projet depuis 2012.

Au-delà de la restauration de l'église, le projet propose la transformation de la nef en salle multifonctionnelle. Cette dernière pourra accueillir des spectacles et des événements culturels, comme c'est déjà le cas, des conférences, des colloques, etc. La rédaction d'un protocole d'entente avec le diocèse, propriétaire du bâtiment, est en cours pour assurer la poursuite de la pratique religieuse dans l'éventualité d'une acquisition de l'église par la Municipalité. La sacristie accueillera quant à elle l'accueil touristique et un café. Une grande terrasse est de plus prévue pour permettre aux clients et aux visiteurs de profiter d'un environnement mis en valeur grâce aux travaux prévus pour le pôle institutionnel.

Un projet d'une telle envergure se réalise en plusieurs étapes et s'étend sur de nombreuses années. Grâce au mandat de Marie-Josée Deschênes Architecte, une demande pourra être déposée lors du prochain appel à projets du Conseil du Patrimoine religieux du Québec. Un montage financier détaillé sera réalisé dans les prochains mois pour assurer la faisabilité du projet sans compromettre la capacité de payer des citoyens.

Questions et commentaires

Les personnes qui n'auraient pas pu s'exprimer lors de la présentation publique et qui souhaitent le faire ont jusqu'au lundi 21 juin, 16h, pour transmettre leurs questions par écrit en utilisant le formulaire sur le site Internet de la Municipalité au www.notre-dame-du-laus.ca/commentaires-suite-la-presentation-publique ou en écrivant à l'adresse courriel suivante : administration@mun-ndl.ca. À noter : pour ceux et celles qui désirent un retour par téléphone, assurez-vous de bien laisser le numéro de téléphone où vous joindre.

La présentation a de plus été enregistrée et sera ajoutée, tout comme les supports visuels utilisés, sur le site web de la Municipalité dans les meilleurs délais.